



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/022 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE
COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE
MUNICIPALE DE NOGENT-LE-ROTHOU**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 6 – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Madame Christine MASDOUMIER-GAUVIN, conseillère municipale de Nogent-le-Rothou, est démissionnaire. Ainsi, en application de l'article L.273-5 du code électoral, la fin du mandat d'un conseiller municipal, qu'elle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseiller démissionnaire est remplacé par **le candidat de même sexe** élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Par conséquent, Pascaline GRANGIER sera installée lors de la prochaine séance du conseil communautaire qui aura lieu à Saint-Bomer le lundi 14 avril 2025.

Le conseil communautaire à l'unanimité, prend acte de la communication de cette installation.



Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Crabbe', written over the printed name and title.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to the Vice-President delegate, written over the text 'Vice-Président délégué'.





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/023 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX INSTANCES EXTERIEURES

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 6 – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Suite à la démission de Madame Christine MASDOUMIER-GAUVIN, il convient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Perche au sein des instances extérieures (syndicats, établissements publics, associations).

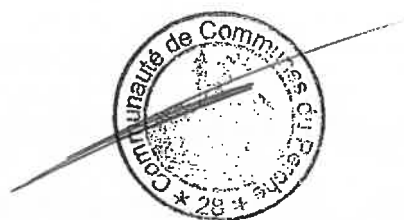


Organisme	Conseiller sortant	Conseiller entrant
Office de Tourisme et du Commerce (OTC)	MASDOUMIER-GAUVIN Christine (titulaire)	GRANGIER Pascaline (titulaire)
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) – Conseil Syndical	MASDOUMIER-GAUVIN Christine (suppléante)	GRANGIER Pascaline (suppléante)

Il sera demandé au conseil communautaire de modifier les représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein de l'Office de Tourisme e du Commerce (OTC) et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Perche telles qu'ils ont présentés ci-dessus, suite à la démission d'une élue.

Le conseil communautaire à l'unanimité, prend des modifications des représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein de l'Office du Tourisme et du Commerce et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

28 AVR. 2025





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/024 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **31** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **6** – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : **8** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur de Président demande à ses collègues s'ils ont des observations sur le procès-verbal du conseil communautaire du 20 mars 2025 qui leur ont été transmis par mail.



Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 20 mars 2025.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 6 – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Conseil Communautaire,

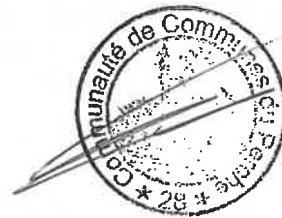
Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire****Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00****N°14-04-2025/026 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET
ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 6 – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe des transports scolaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte

de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe des transports scolaire de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/027 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 6 – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte

de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

28 AVR. 2025





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/028 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **31** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **6** – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : **8** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Immobilier Economique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe Immobilier Economique de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/029 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 6 – Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER, Alain VERGNOL,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Conseil Communautaire,

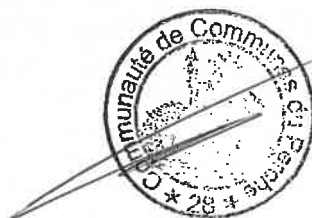
Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe SPANC de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe SPANC de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

28 AVR. 2025

Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,

Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/030 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES
ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Claude EPINETTE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget principal relatif à l'exercice 2024.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	12 188 441.03	2 650 547.19
Recettes	13 119 428.63	2 387 374.56
SOLDE (1)	930 987.60	-263 172.63
Restes à réaliser Dépenses		184 483.63
Restes à réaliser Recettes		96 239.17
SOLDE Restes à réaliser (2)		-88 244.46
SOLDE (1) + (2)	930 987.60	-351 417.09

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget principal.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget principal, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Claude EPINETTE,
Président de séance.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/031 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES
ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Claude EPINETTE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe Régie de Transports relatif à l'exercice 2024.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe Régie de Transports s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	550 957.67	166 208.87
Recettes	555 007.24	329 787.01
SOLDE (1)	4 049.57	163 578.14
Restes à réaliser Dépenses		0.00
Restes à réaliser Recettes		0.00
SOLDE Restes à réaliser (2)		0.00
SOLDE (1) + (2)	4 049.57	163 578.14

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe Régie de Transports, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget annexe Régie de Transports.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe Régie de Transports, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Claude EPINETTE,
Président de séance.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**

Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,

Vice-Président délégué



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire****Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00****N°14-04-2025/032 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES
ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Claude EPINETTE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe Zones d'Activités relatif à l'exercice 2024.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe Zones d'Activités s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	132 560.34	414 505.50
Recettes	347 852.42	199 245.34
SOLDE (1)	215 292.08	-215 260.16
Restes à réaliser Dépenses		0.00
Restes à réaliser Recettes		0.00
SOLDE Restes à réaliser (2)		0.00
SOLDE (1) + (2)	215 292.08	-215 260.16

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe Zones d'Activités, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget annexe Zones d'Activités.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe Zones d'Activités, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Claude EPINETTE,
Président de séance.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire****Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00****N°14-04-2025/033 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES
ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Claude EPINETTE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe Immobilier Economique relatif à l'exercice 2024.



Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe Immobilier Economique s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 303 492.05	1 376 447.52
Recettes	2 074 259.46	605 687.42
SOLDE (1)	770 767.41	-770 760.10
Restes à réaliser Dépenses		0.00
Restes à réaliser Recettes		0.00
SOLDE Restes à réaliser (2)		0.00
SOLDE (1) + (2)	770 767.41	- 770 760.10

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe Immobilier Economique, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget annexe Immobilier Economique.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe Immobilier Economique, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Claude EPINETTE,
Président de séance.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/034 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES
ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Claude EPINETTE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe SPANC relatif à l'exercice 2024.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe SPANC s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	58 791.41
Recettes	160 694.37
SOLDE (1)	101 902.96
Restes à réaliser Dépenses	
Restes à réaliser Recettes	
SOLDE Restes à réaliser (2)	
SOLDE (1) + (2)	101 902.96

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe SPANC, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget annexe SPANC.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Claude EPINETTE,
Président de séance.



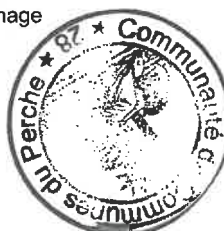
Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le : 29 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/035 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET
PRINCIPAL**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR



28280 Code INSEE	Communauté de Communes du Perche COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE - 390-00	2024
---------------------	---	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de membres présents : 0 Nombre de membres exprimés : 0 VOTES : Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0
--	--

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-259 575,47
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 190 563,07
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	930 987,60
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-263 172,63
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-85 244,46
Besoin de financement F. = D. + E.	351 417,69
AFFECTION =C. = G. + H.	530 987,60
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	351 417,69
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	579 570,51
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : dépenses : 0,00, subvention : 0,00 ou excédent/insuffisance : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de l'exercice des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote favorable à l'unanimité

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 2 8 AVR. 2025
Publication/Notification/Affichage le : 2 9 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué.

[Signature]



29 AVR 2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire****Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00****N°14-04-2025/036 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
RTS**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR



28280 Code INSEE	Communauté de Communes du Perche REGIE DE TRANSPORTS - 350-01	2024
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 114,54
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	935,03
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 049,57
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	163 578,14
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	4 049,57
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 049,57
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine - origine : 0,00, subvention : 0,00 du autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de l'année des réserves.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote favorable à l'unanimité

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2025
Publication/Notification/Affichage le 29 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/037 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
ZONE D'ACTIVITES**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR



26280 Code INSEE	Communauté de Communes du Perche ZONES D'ACTIVITES - 390-03	2024
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	213 509,94
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 482,14
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	215 292,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-215 260,16
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (4)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	215 260,16
AFFECTATION = C. = G. + H.	215 292,08
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	215 260,16
2) H. Report en fonctionnement R 082 (2)	31,92
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : atoutnet : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour le post excédent le couvrir du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote favorable à l'unanimité

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/038 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR



28280 Code INSEE	Communauté de Communes du Perche IMMOBILIER ECONOMIQUE - 390-04	2024
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	770 166,64
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	800,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	770 767,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-770 760,10
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	770 760,10
AFFECTATION = C. = G. + H.	770 767,41
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	770 760,10
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	7,31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour le part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote favorable à l'unanimité

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2025
Publication/Notification/Affichage le : 29 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/039 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
SPANC**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR



28280 Code INSEE	Communauté de Communes du Perche SPANC - 390-02	2024
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 449,62
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	97 453,34
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	101 902,96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution revenue d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	101 902,96
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	101 902,96
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-68 et R. 2221-80 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote favorable à l'unanimité

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2025
Publication/Notification/Affichage le : 29 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/040 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
CDC**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

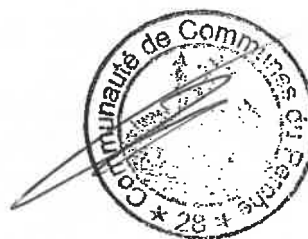
Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2025 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DU BUDGET
DEPENSES	3 046 177,17 €	12 700 704,44 €	15 746 881,61 €
RECETTES	3 046 177,17 €	12 700 704,44 €	15 746 881,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget principal ainsi présenté.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/041 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ANNEXE RTS

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe Régie de transports de l'exercice 2025 établi en conformité des règlements.

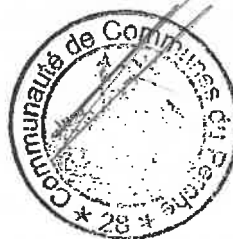
Le budget primitif du Budget annexe Régie de transports pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DU BUDGET
DEPENSES	245 476,09 €	592 942,95 €	838 419,04 €
RECETTES	245 476,09 €	592 942,95 €	838 419,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe Régie de transports ainsi présenté.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/042 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ANNEXE ZONE D'ACTIVITES

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

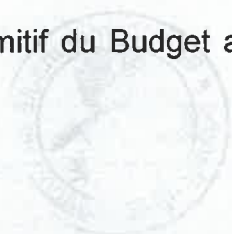
Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2025 établi en conformité des règlements.

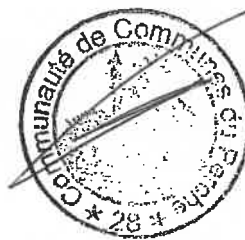
Le budget primitif du Budget annexe Zones d'Activités pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DU BUDGET
DEPENSES	471 956,36 €	342 473,20 €	814 429,56 €
RECETTES	471 956,36 €	342 473,20 €	814 429,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe Zones d'Activités ainsi présenté.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/043 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 -
ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAULT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe Immobilier Economique de l'exercice 2025 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget annexe Immobilier Economique pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DU BUDGET
DEPENSES	2 017 134,53 €	1 950 772,43 €	3 967 906,96 €
RECETTES	2 017 134,53 €	1 950 772,43 €	3 967 906,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe Immobilier Economique ainsi présenté

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/044 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 -
ANNEXE SPANC**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

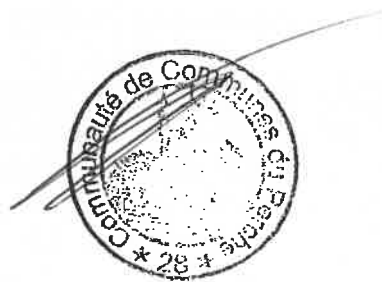
L Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe SPANC de l'exercice 2025 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DU BUDGET
DEPENSES	- €	170 655,96 €	170 655,96 €
RECETTES	- €	170 655,96 €	170 655,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC ainsi présenté.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **12 8 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **2 9 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/045 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à déterminer les taux de fiscalité 2025.

Il propose de maintenir en 2025 les mêmes taux qu'en 2025 :



	Taux 2025
Foncier bâti	2.37%
Foncier non bâti	2.75%
Taxe d'habitation additionnelle (Résidence secondaire)	2.51 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23.98%

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux proposés ci-dessus.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/046 – VOTE DES TAUX DE LA TEOM 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le produit attendu par le SICTOM s'élève à 2 585 232 € en 2025.

Monsieur le Président propose de voter les taux pour l'année 2025 comme suit :



TAUX	2025
Zone 1	10.20 %
Zone 2	12 18 %
Zone 3	12 74 %
Produit total perçu/attendu	2 585 232 €

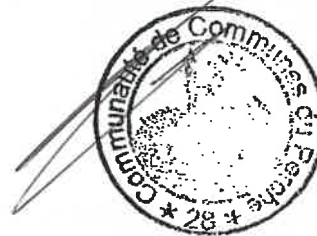
Zone 2 = Margon (pour partie)

Zone 3 = Nogent le Rotrou (pour partie) et St Jean Pierre Fixte (pour partie)

Zone 1 = autres secteurs géographiques de la CdC

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux proposés ci-dessus.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/047 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULÉ à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

1°) INTERCONNEXION COUDRECEAU : AP N°23-01 CREATION AP/CP

	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses € TTC	14 316,00 €	281 783,31 €	413 918,53 €	710 017,84 €
Dépenses € HT	11 930,00 €	234 819,42 €	344 932,11 €	591 681,53 €
Recettes € HT				€
DETR		- €	87 830,00 €	87 830,00 €
DEPARTEMENT		- €	173 272,00 €	173 272,00 €
AELB		74 600,00 €	74 600,00 €	149 200,00 €
Autofinancement € HT	11 930,00 €	160 219,42 €	9 230,11 €	181 379,53 €

2°) POLE SANTE DES GAUCHETIERES : AP N°22-01

	2023	2024	2025	TOTAL
TRAVAUX (CDS)	421 770,59 €	565 611,93 €	90 000,00 €	1 077 382,52 €
MOE (CDS)	62 530,07 €	18 131,62 €	498,74 €	81 160,43 €
CT (CDS)	2 640,65 €	2 761,75 €	725,96 €	6 128,36 €
SPS (CDS)	912,13 €	1 539,23 €	- €	2 451,34 €
FONDASOL (CDS)	5 127,87 €	- €	- €	5 127,87 €
ASSURANCE (CDS)	17 290,01 €	- €	- €	17 290,01 €
DIVERS	25 254,31 €	6 347,69 €	- €	31 602,00 €
Dépenses € HT (CDS)	535 525,63 €	594 392,22 €	91 224,70 €	1 221 142,53 €
Dépenses € TTC (CDS)	615 163,44 €	700 059,66 €	109 469,64 €	1 424 692,74 €
Travaux pour compte de Tiers (pharmacie € TTC)	297 401,81 €	112 851,39 €	47 251,45 €	457 504,65 €
Recettes				
CPER ETAT			26 400,00 €	26 400,00 €
CPER Région	39 600,00 €	66 000,00 €	- €	105 600,00 €
CRST Région		33 000,00 €	33 000,00 €	66 000,00 €
FEDER		- €	330 000,00 €	330 000,00 €
CD28 Proiet structurant		62 066,00 €	62 066,00 €	124 132,00 €
TOTAL recettes	39 600,00 €	161 066,00 €	451 466,00 €	652 132,00 €
Recettes pour compte de Tiers (pharmacie € TTC)	297 401,81 €	112 851,39 €	47 251,45 €	457 504,65 €
Autofinancement CDS € HT	495 925,63 €	433 326,22 €	- €	569 010,53 €

3°) PLUI : AP N°19-03

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses € TTC	24 831,00 €	72 551,00 €	34 375,00 €	112 330,00 €	9 950,00 €	14 910,00 €	35 830,00 €	304 777,00 €
Dépenses € HT	20 318,00 €	61 084,00 €	28 646,00 €	94 758,00 €	9 950,00 €	12 245,00 €	30 038,00 €	257 039,00 €
Recettes € HT								- €
Conseil départemental (canton Brou)	10 035,00 €	3 682,00 €	623,00 €				19 110,00 €	33 450,00 €
Conseil départemental (canton Nogent)	8 210,00 €	3 068,00 €	520,00 €				15 569,60 €	27 367,60 €
Autofinancement	2 073,00 €	54 334,00 €	27 503,00 €	94 758,00 €	9 950,00 €	12 245,00 €	4 641,60 €	196 221,40 €

5°) OPERATION FACADES : AP N°21-02

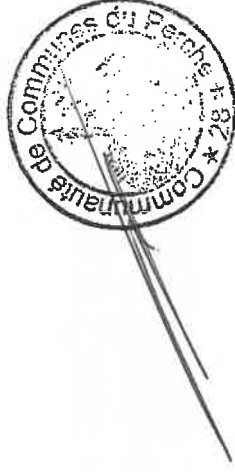
	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses € TTC	1 578,00 €	32 500,73 €	30 495,07 €	22 627,80 €	60 000,00 €	147 201,60 €
Dépenses € HT	1 578,00 €	32 500,73 €	30 495,07 €	22 627,80 €	60 000,00 €	147 201,60 €

6°) OPAH-RU : AP N°21-01 (dépenses d'investissement)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses € TTC	10 074,40 €	12 056,36 €	13 867,20 €	16 856,69 €	301 002,44 €	50 000,00 €	403 857,09 €
Dépenses € HT	8 437,00 €	10 265,76 €	12 970,20 €	16 086,89 €	250 835,37 €	41 666,67 €	340 261,89 €
Recettes € HT							- €
Caisse des dépôts				4 946,75 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 946,75 €
ANAH	24 138,00 €		8 868,00 €	35 757,33 €	52 084,00 €		120 847,33 €
Autofinancement € HT	- 15 701,00 €	10 265,76 €	4 102,20 €	24 617,19 €	196 751,37 €	39 666,67 €	210 467,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les autorisations de programme et crédits de paiement n°23-01, n°22-01, n°19-03, n°21-01 et n°21-02

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/048 – DOTATIONS AUX PROVISIONS

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

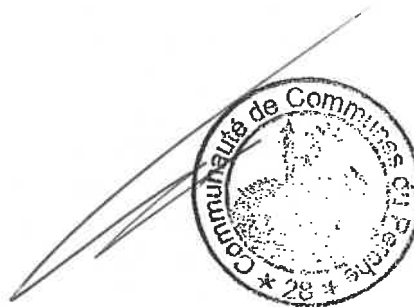
L'assemblée délibérante est sollicitée pour constituer en 2025, à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public sur les risques de créances irrécouvrables, les dotations aux provisions sur le compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) suivantes :

- 6 021 € sur le budget principal
- 6 398 € sur le budget annexe Immobilier Economique
- 2 813 € sur le budget annexe du SPANC

Monsieur le Président sollicite, en vertu du R2321-2 du CGCT, l'avis de l'assemblée pour réaliser ces dotations aux provisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les dotations aux provisions ci-dessus.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/049 – DOSSIERS PERCHE AMBITION

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 28 mars 2025.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier



Projet n°25PE12 : M et Mme Stéphane et Nathalie COEURET – Bar restaurant les halles – Travaux – Beaumont-les-Autels (5 place de la halle) – Communauté de Communes du Perche

Travaux de mise en conformité de la cuisine, création d'un laboratoire et d'une réserve (développement).

- ▣ **Projet : Travaux**
- ▣ **Investissement global : 16 769.00 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 10 000.00 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000.00 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°25PE19 : M Pierre GUILLAUME – Boucherie/charcuterie/rôtisserie –Travaux – Arcisses (2 avenue de Paris) – Communauté de Communes du Perche

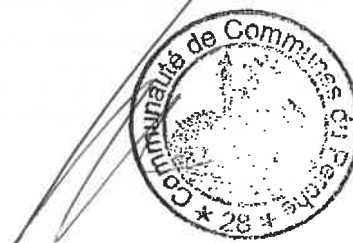
Travaux d'électricité dans le cadre de la création d'une boucherie/charcuterie/rôtisserie qui devrait ouvrir au public en mai ou juin 2025.

- ▣ **Projet : travaux**
- ▣ **Investissement global : 21 028.04 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 10 000.00 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in dark ink, slanted upwards to the right, located below the text 'Vice-Président délégué'.





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/050 – INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président rappelle que la déclaration préalable pour d'édification de clôture est instituée de fait :

- Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L.631-1 du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article L.621-30 du code du patrimoine ;
- Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement ;

En dehors de ces secteurs, la déclaration préalable pour l'édification de clôture n'est obligatoire que si la collectivité compétente en matière de plan local d'urbanisme a décidé de l'instituer.

Les clôtures contribuent à la qualité des paysages urbains et naturels. C'est pourquoi dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il a été décidé de réglementer l'aspect des clôtures sur rue et en limite des zones A, N, Uha, Uhc, Uhr, Uhd, Uhp, Ue, Ua, 1AUh, 1AUe, 1AUa, Ah, Aa, Nf, Np, NL, Nt. Afin de pouvoir s'assurer de l'application des dispositions instaurées, il apparaît nécessaire d'instaurer la formalité « déclaration préalable pour l'édification de clôtures ».

Il est précisé que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration préalable.

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007 et notamment l'article R 421-12d

Vu la délibération n°20-03-2025/020 du 20 mars 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal du Perche,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de Communes du Perche de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire pour préserver l'aspect local et qualitatif des clôtures,

Il est demandé au conseil communautaire :

- De décider que les clôtures édifiées sur le territoire de la Communauté de Communes du Perche soient soumises à déclaration préalable,
- De décider que les dispositions ci-dessus entrent en vigueur dès l'adoption et publication de cette délibération,
- De préciser que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière,

La présente délibération sera affichée en mairie de chaque commune de la CdC du Perche, et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- De décider que les clôtures édifiées sur le territoire de la Communauté de Communes du Perche soient soumises à déclaration préalable,
- De décider que les dispositions ci-dessus entrent en vigueur dès l'adoption et publication de cette délibération,
- De préciser que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière,

La présente délibération sera affichée en mairie de chaque commune de la CdC du Perche, et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

Jérémy CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/051 – INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE SOUMETTRE LES
TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES A DECLARATION PREALABLE**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le PLUi de la Communauté de Communes du Perche, approuvé par délibération du 20 mars 2025, précise et fixe les règles en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal, de façon homogène.

Néanmoins, certains travaux ne nécessitent pas le dépôt systématique d'une autorisation d'urbanisme. C'est le cas des travaux de ravalement de façades, qui conformément à l'article R421-17-1 du code de l'urbanisme, lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16, doivent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante située :

- Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L. 631-1 du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article L. 621-30 du code du patrimoine ;
- Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L. 341-1, L. 341-2 et L. 341-7 du code de l'environnement ;
- Dans les réserves naturelles ou à l'intérieur du cœur des parcs nationaux délimités en application de l'article L. 331-2 du même code ;
- Sur un immeuble protégé en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23 du présent code ;
- Dans une commune ou périmètre d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement à autorisation.

Dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CdC du Perche, les façades font l'objet de prescriptions spécifiques (emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts ou matériaux hétéroclites interdits, respect des matériaux d'origine pour le bâti ancien...) en vue de garantir la qualité architecturale et paysagère des constructions.

Afin d'assurer une cohérence communautaire, il est proposé de soumettre les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable sur l'ensemble des communes de la CdC du Perche.

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°20-03-2025/020 du 20 mars 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal du Perche,

Considérant que la Communauté de Communes du Perche a traduit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal son engagement dans une démarche qualitative pour son développement urbain par, notamment, l'affirmation de la protection du bâti de caractère sur le territoire intercommunal.,

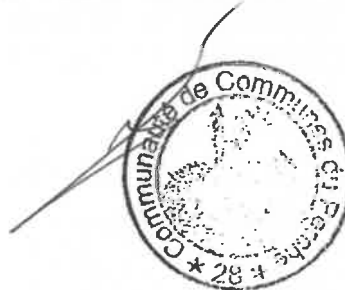
Il est demandé au conseil communautaire :

- De décider de soumettre l'édification les modifications des façades à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire intercommunal, selon la réglementation prévue au règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur,
- De décider que les dispositions ci-dessus entrent en vigueur dès l'adoption et publication de cette délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- De décider de soumettre l'édification les modifications des façades à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire intercommunal, selon la réglementation prévue au règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur,
- De décider que les dispositions ci-dessus entrent en vigueur dès l'adoption et publication de cette délibération,

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/052 – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) ET DELEGATION D'UNE PARTIE DE L'EXERCICE AUX COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président explique que le droit de préemption urbain peut être instauré sur le territoire de la Communauté de Communes dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Toutefois, l'exercice de ce droit peut être délégué aux communes à l'exception des secteurs directement concernés par les compétences communautaires. Le développement économique faisant partie des

compétences communautaires, il est proposé e conserver l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones Ua du PLUi approuvé.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Perche approuvé le 20 mars 2025 ;

Considérant l'intérêt de pouvoir instaurer un droit de préemption en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations ayant pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser, de constituer de réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement;

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'instituer un droit de préemption urbain sur l'entière des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (plan du périmètre annexé à la présente délibération).
- De donner aux communes pour exercer, le droit de préemption urbain sur leur commune en vue de réaliser des actions ou des opérations communales sur les zones, à l'exception des zones d'intérêt communautaire,
- Délègue l'exercice du droit de préemption au Président au nom de la Communauté de Communes du Perche.
- Précise que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme :
 - affichage pendant un mois au siège de la Communauté de communes ;
 - mention dans les deux journaux

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- D'instituer un droit de préemption urbain sur l'entière des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (plan du périmètre annexé à la présente délibération).
- De donner aux communes pour exercer, le droit de préemption urbain sur leur commune en vue de réaliser des actions ou des opérations communales sur les zones, à l'exception des zones d'intérêt communautaire,
- Délègue l'exercice du droit de préemption au Président au nom de la Communauté de Communes du Perche.
- Précise que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme :
 - affichage pendant un mois au siège de la Communauté de communes ;
 - mention dans les deux journaux

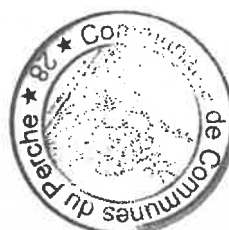
La présente délibération, accompagnée du plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir, au Directeur Départemental des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance, au greffe du tribunal de grande instance.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

N°14-04-2025/053 – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE A NOGENT-LE-ROTHOU

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président explique que le droit de préemption urbain peut être instauré sur le territoire de la Communauté de Communes dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Néanmoins conformément à l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme, ce droit de préemption n'est pas applicable :

- Pour l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au bureau des hypothèques constituant le point de départ de ce délai ;
- Pour la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- Pour l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement ;

La commune de Nogent-le-Rotrou a signé la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques et actions opérationnelles dans un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

En effet, on retrouve dans ce périmètre un tissu urbain complexe, dense et souvent ancien qui est de nature à évoluer rapidement en termes de régime de propriété (pôle gare, centre-ville, quartier historique). Ainsi certains lots de copropriétés font l'objet d'une aliénation et échappent à l'application du droit de préemption simple.

Enfin, les immeubles bâtis récemment doivent également faire l'objet d'une attention particulière de la collectivité lorsqu'ils ne répondent pas aux objectifs fixés par la convention (liaison douce, développement commercial...).

Face aux enjeux d'aménagement, de développement et de conservation (particulièrement pour le bâti historique) de ces secteurs stratégiques, il est indispensable que la ville de Nogent-le-Rotrou puisse en maîtriser le foncier lorsque cela s'avère nécessaire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Perche approuvé le 20 mars 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CdC du Perche du 14 avril 2025 instaurant un droit de préemption couvrant toutes les zones urbanisées et à urbaniser (zones U et AU) du PLUi ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, et notamment l'article L211-4 relatif au droit de préemption urbain renforcé ;

Considérant que les aliénations et cessions mentionnées à l'article L.211-4 du code de l'Urbanisme sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain, à savoir :

Considérant que le dernier alinéa de l'article L.211-4 du code de l'Urbanisme précise que, par délibération motivée, la collectivité peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées à cet article sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit ;

Considérant que le droit de préemption urbain renforcé permet à la collectivité de maîtriser du foncier, en intervenant notamment sur les biens soumis au régime de la copropriété ou sur les immeubles bâtis depuis moins de quatre ans ;

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'instituer un droit de préemption urbain renforcé dans le périmètre délimité sur la carte annexée à la présente.
- Précise que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme :
 - affichage pendant un mois en mairie de Nogent-le-Rotrou et au siège de la Communauté de communes ;
 - mention dans les deux journaux
- La présente délibération, accompagnée du plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir, au Directeur Départemental des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance, au greffe du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- D'instituer un droit de préemption urbain renforcé dans le périmètre délimité sur la carte annexée à la présente.
- Précise que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme :
 - affichage pendant un mois en mairie de Nogent-le-Rotrou et au siège de la Communauté de communes ;
 - mention dans les deux journaux
- La présente délibération, accompagnée du plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir, au Directeur Départemental des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance, au greffe du tribunal de grande instance.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire****Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00****N°14-04-2025/054 – INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti et qu'il est donc dans l'intérêt de la Communauté de Communes du Perche de soumettre à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire.

Il est rappelé que le code de l'urbanisme, dans son article R421-28, prévoit que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction :

- Située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L. 631-1 du code du patrimoine ;
- Située dans les abords des monuments historiques définis à l'article L. 621-30 du code du patrimoine ou inscrite au titre des monuments historiques ;
- Située dans le périmètre d'une opération de restauration immobilière définie à l'article L. 313-4 ;
- Située dans un site inscrit ou un site classé ou en instance de classement en application des articles [L. 341-1](#) et [L. 341-2](#) du code de l'environnement ;
- Identifiée comme devant être protégée en étant située à l'intérieur d'un périmètre délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article [L. 151-19](#) ou de l'article [L. 151-23](#), ou, lorsqu'elle est située sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en application de l'article [L. 111-22](#), par une délibération du conseil communautaire prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article.

Par ailleurs le code de l'Urbanisme prévoit dans son article R.421-27, qu'en dehors de ces cas particuliers où le permis de démolir est obligatoire (R.421-28), « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans un territoire ou partie de territoire où le conseil communautaire a décidé d'instituer le permis de démolir ».

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application à la loi 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.421-3 ;

Vu les articles R.421-26 et R.421-27 donnant la possibilité au conseil communautaire d'instaurer un permis de démolir sur tout ou partie du territoire de la Communauté de Communes du Perche, pour des travaux sur des constructions autres que celles prévues à l'article R.421-28 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°20-03-2025/020 du Conseil Communautaire en date du 20 mars 2025, approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Considérant que les dispositions du PLUi approuvé par délibération n°20-03-2025/020 du 20 mars 2025 n'assurent pas une protection totale du patrimoine bâti du territoire communal,

Considérant les objectifs de préservation du patrimoine du territoire communautaire.

Il est demandé au conseil communautaire :

- **De décider** de soumettre, sur tout le territoire intercommunal, une obligation de dépôt de permis de démolir pour tout projet de démolition de construction ou de mur de clôture, partiel ou total, afin d'assurer une

protection optimale du patrimoine à l'exception des démolitions visées par l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera affichée en mairie de chaque commune de la CdC du Perche, et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **De décider** de soumettre, sur tout le territoire intercommunal, une obligation de dépôt de permis de démolir pour tout projet de démolition de construction ou de mur de clôture, partiel ou total, afin d'assurer une protection optimale du patrimoine à l'exception des démolitions visées par l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera affichée en mairie de chaque commune de la CdC du Perche, et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/055 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE
PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE COLLECTIVE BIOMASSE**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président informe à l'assemblée le projet de construction d'une chaufferie collective biomasse sur la commune de Nogent-le-Rotrou. La réalisation de ce projet entraîne une réduction d'une zone agricole ce qui nécessite une adaptation du PLU de Nogent-le-Rotrou.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la Communauté de Communes du Perche utilisera la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi conformément à l'ordonnance n°2012-11 du 05/01/2012 ayant clarifié les procédures d'évolution des PLU.

En effet, cette procédure peut être utilisée si le projet présente un intérêt général et que le PLUi de la Communauté de Communes concerné doit être adapté pour permettre ce projet.

L'intérêt général du projet est établi par les motifs suivants :

- Le projet d'une chaufferie collective biomasse contribue à alimenter 700 logements au sein du quartier des Gauchetières (reconnu Quartier Politique de la Ville) ainsi que le Pôle Enfance Jeunesse, le collège Pierre Brossolette, l'école primaire Paul Langevin et le complexe sportif Robert Huwart.
- Le projet permet le développement et la promotion des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal,
- Le projet permet un plus faible recours aux énergies fossiles ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts induits par le chauffage.

La procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi de la CdC du Perche sera composée des étapes suivantes :

- Elaboration du rapport de présentation
- Saisine de la chambre d'agriculture, de la CDPENAF, de l'Autorité Environnementale
- Examen conjoint
- Enquête publique portant sur l'intérêt du projet et de la mise en compatibilité du PLUi
- Délibération du Conseil Communautaire

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 123-14 et L. 123-14-2 ;

Vu la délibération n° °20-03-2025/020 du 20 mars 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu le projet de construction d'une chaufferie collective biomasse situé « La Pâturée » ;

Considérant que le projet de chaufferie collective biomasse présente un caractère d'intérêt général en répondant aux objectifs de développement durable et de transition énergétique du territoire ;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite une modification du zonage du PLUi ;

Il est demandé au conseil communautaire :

- **De décider** de prescrire la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi pour permettre la construction d'une chaufferie collective biomasse situé LA PATURE, cadastrée AL n°66.
- **D'autoriser** le Président à procéder à la notification de la présente délibération aux personnes publiques associées et à solliciter leurs avis conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.
- **De prévoir** l'organisation d'une enquête publique conformément aux articles L. 123-14 et L. 123-14-2 du Code de l'urbanisme, afin de recueillir les observations du public sur le projet de modification du zonage du PLUi.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **De décider** de prescrire la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi pour permettre la construction d'une chaufferie collective biomasse situé LA PATURE, cadastrée AL n°66.
- **D'autoriser** le Président à procéder à la notification de la présente délibération aux personnes publiques associées et à solliciter leurs avis conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.
- **De prévoir** l'organisation d'une enquête publique conformément aux articles L. 123-14 et L. 123-14-2 du Code de l'urbanisme, afin de recueillir les observations du public sur le projet de modification du zonage du PLUi.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **28 AVR. 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/056 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE
PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI POUR UNE ACTIVITE DE
TRI ET RECYCLAGE DES DECHETS INERTES**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : **4** –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : **9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président informe à l'assemblée le projet d'activité de tri et recyclage des déchets inertes en vue de leur valorisation en matériaux de chantiers de travaux publics, sur la commune de Nogent-le-Rotrou. La réalisation de ce projet entraîne

une réduction d'une zone agricole ce qui nécessite une adaptation du PLU de Nogent-le-Rotrou.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la Communauté de Communes du Perche utilisera la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi conformément à l'ordonnance n°2012-11 du 05/01/2012 ayant clarifié les procédures d'évolution des PLUi.

En effet, cette procédure peut être utilisée si le projet présente un intérêt général et que le PLUi de la Communauté de Communes concerné doit être adapté pour permettre ce projet.

L'intérêt général du projet est établi par les motifs suivants :

- Le projet répond aux enjeux de développement durable en diminuant la consommation de matières premières tout en réduisant les déchets.
- Le projet permet de limiter le stockage définitif des déchets non valorisables

La procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi de la CdC du Perche sera composée des étapes suivantes :

- Elaboration du rapport de présentation
- Saisine de la chambre d'agriculture, de la CDPENAF, de l'Autorité Environnementale
- Examen conjoint
- Enquête publique portant sur l'intérêt du projet et de la mise en compatibilité du PLUi
- Délibération du Conseil Communautaire

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 123-14 et L. 123-14-2 ;

Vu la délibération n°20-03-2025/020 du 20 mars 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu le projet d'implantation d'une unité de tri et recyclage des déchets inertes situé « Le Margas » et « Les Sablons » ;

Considérant que le projet de tri et recyclage des déchets inertes présente un caractère d'intérêt général en répondant aux objectifs de développement durable et de gestion des déchets du territoire ;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite une modification du zonage du PLUi ;

Il est demandé au conseil communautaire :

- **De décider** de prescrire la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi pour permettre l'implantation d'une unité de tri et recyclage des déchets inertes situé « Le Margas » et « Les Sablons », cadastrées BX n°99 et BW n°12.

- **D'autoriser** le Président à procéder à la notification de la présente délibération aux personnes publiques associées et à solliciter leurs avis conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.
- **De prévoir** l'organisation d'une enquête publique conformément aux articles L. 123-14 et L. 123-14-2 du Code de l'urbanisme, afin de recueillir les observations du public sur le projet de modification du zonage du PLUi.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de prescrire la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi pour permettre l'implantation d'une unité de tri et recyclage des déchets inertes situé « Le Margas » et « Les Sablons », cadastrées BX n°99 et BW n°12.
- **Autorise** le Président à procéder à la notification de la présente délibération aux personnes publiques associées et à solliciter leurs avis conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.
- **Prévoit** l'organisation d'une enquête publique conformément aux articles L. 123-14 et L. 123-14-2 du Code de l'urbanisme, afin de recueillir les observations du public sur le projet de modification du zonage du PLUi.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

Jérémy CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **29 AVR. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/057 – CREATION DE LA COMMISSION HAIES BOCAGERES ET
MARES**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les haies et les mares font l'objet d'une préservation règlementée par le plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Désormais, tout arrachage de haies ainsi que arbres protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme, sont soumis à déclaration préalable et, en cas d'accord, doit faire l'objet d'une compensation écologique, par la plantation.

De plus, tout travaux ayant pour effet de détruire une mare, protégée par le PLUi, doit également faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie en application de l'article R421-23 du code de l'urbanisme.

Le maire demeure l'autorité compétente qui sera amenée à se prononcer sur les projets de déclaration préalable. Pour accompagner les maires et traiter les dossiers de manière équitable, il est proposé qu'une commission intercommunale soit constituée pour le traitement de toutes les déclarations en mairie.

Cette commission sera composée :

- Des représentants de la Communauté de Communes du Perche
- D'un représentant du Parc Naturel Régional du Perche
- Du maire de la commune concernée par le projet

Cette commission se réunira à chaque fois qu'une déclaration est parvenue dans une commune (délai d'instruction : un mois). Elle aura pour compétence d'émettre un avis consultatif sur la déclaration, et de définir les modalités de compensations, à l'attention du maire. Elle pourra se rendre sur le terrain si nécessaire. Elle pourra se rendre sur le terrain si nécessaire.

L'avis final de la Commission pourra se traduire selon différents cas de figure par :

1. autorisation d'arrachage avec compensation par replantation,
2. refus conformément aux dispositions du PLUi.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance des haies bocagères et des mares pour la préservation de la biodiversité, la protection des sols, la régulation des eaux et l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant la protection de l'arbre remarquable intégré comme un élément de paysage ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de crée une commission communautaire dénommée "Haies Bocagères et Mares".
- Désigne les membres de la commission "Haies Bocagères et Mares" :
 - Jean-Claude CHEVEE, Vice-Président en charge de l'urbanisme

- Philippe Ruhlmann, Vice-Président en charge de l'environnement.
- Maire de la commune concernée
- Un(e) représentant(e) représentant(e) du Parc Naturel Régional du Perche, expert(e) technique et scientifique.

Jérémy CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

28 AVR. 2025

29 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures 00

**N°14-04-2025/058 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES
DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Saint Bomer, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Guy CHAMPION, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Pascaline GRANGIER, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 4 –Thierry COSSE, Jean-Pierre HUGUET, Bertrand DE MONICAULT, Marie POIRIER,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Nadine CHAILLOU-COCHELIN à Alain VERGNOL, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Jean-Claude DORDOIGNE à Catherine CATESSON, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Roselyne RICHARD-BRULE à Gérard DEVOIR,

Secrétaire de séance : Josiane SEIGNEUR

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire est invité :

- à se prononcer sur le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessous conformément à la convention d'OPAH-RU,
- à engager son versement sur le compte bancaire de la propriétaire désignée étant entendu que la somme sera versée sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) et visée(s) par le service habitat de la Communauté de Communes du Perche,
- à autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des décisions.

Nom	Adresse	Catégorie de travaux	Montant € TTC des travaux	Montant € HT travaux éligibles	Montant € total des aides publiques	Répartition des aides publiques	
						ANAH	CDC du Perche
Madame PENEUX Emilie	01, Chemin de la Roberty 28400 Nogent-le- Rotrou	Travaux de sortie de précarité énergétique	29 192	27 534	27 981	24 781 € (90% d'aides / dépense éligible HT plafonnée) Commission Anah du 05/03/2025	3 200 € (15% plafonné à 3 200 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité, de valider cette proposition et autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

29 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

